

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2016/2017

Numéro de séance : 2016/03

Date de convocation : 16/01/2017

Présidence de : M. RIETTE

Quorum : 13

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 2

| SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES | Page | Numéro d'acte | Désignation des pièces jointes |
|---|-------------|----------------------|---------------------------------------|
| I - <u>Fonctionnement</u> : - approbation du PV n°2 du CA du 24 novembre 2016 - <u>Conventions</u> : . Contrat S.S.I. (Système Sécurité Incendie) nouveau bâtiment – pour vote . Contrat portail automatique – pour vote . Contrat d'entretien pompe de relevage – pour vote - Information résultats enquête gaspillage alimentaire | 3 à 4 | 26 25 24 | |
| II – <u>Budgétaire et financière</u> : - Subvention fonds social – BOP 230 « vie de l'élève » - répartition pour vote | 5 | | |
| III – <u>Action éducatrice</u> : - Emploi de la Dotation Horaire Globale 2017 (DHG) pour vote - Répartition des I.M.P. – pour information | 5 à 8 | 23 | |
| VI – <u>Affaires diverses</u> : | | | |

Signatures**Le Président****Le Secrétaire**

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 31/01/2017

| Qualité | Titulaires | | P | A | E | Suppléants | | |
|---|--|--|---------------------------|--------|---|---|--|--|
| Equipe de direction de l'établissement | RIETTE Pascal QUENTIN Sandrine PATTE Güdrün LEGROS Nicolas | Principal Adjointe CPE Gestionnaire | X X X | | | BEAUSSART Anna | | |
| Représentant de la collectivité de rattachement | FLAMBARD Jean-Pierre PARIS Micheline | Cons. Dépt. Cons. Dépt. | | X X | | COUREL Francis HAKI Marie-Claire | | |
| Représentant de la commune (groupement de communes) | PREVOST-GODON Nicole | Adjointe au maire | X | | | | | |
| Personnalité qualifiée | LUTZ François | Ingénieur retraité | X | | | | | |
| Personnels enseignants | GRANDSIRE Isabelle BLONDEL Frédérique POIGNANT Frédéric TIHY Arnaud HACOUT Rachel CHARON Marie-france | | X X X X | X | | GRANDSIRE Thomas MAHE Yann FIMA Alice DINE Jean-Louis NAJAC Stéphanie GERARD Yanne | | |
| ATOSS | LEROY Renée TIENNOT Rachel | Adj. Adm. Infirmière | X | | X | ROSALIE Sandrine | | |
| Parents d'élèves | LIBERGE David DORE Laurence GOUJON Sylvie LE MOAL Aurélie PANCHOUT Angélique PREVOST Vanessa | A.P.E.C. | X X X X X | X | | TARRISSE Stéphanie VATIN Jérôme CAENS Sophie GROULT Géraldine LIENARD Roselyne VIGNET Maud | | |
| Elèves | LECESNE Line PENNEROUX Mathilde | | X X | | | VERDASCA Marine TUCKER Anna | | |

Total :

24

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT

La convocation a été envoyée aux membres du C.A. **le 16/01/2017.**

20 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

Le quorum étant atteint, M. Riette ouvre la séance à 17h05.

M. Riette donne lecture de l'ordre du jour

M. Tihy, représentant des personnels enseignants accepte d'être secrétaire de séance. Mme Grandsire, également représentante des personnels enseignants se propose de prendre des notes en complément.

Approbation du PV du CA n°2016/02 du 24/11/2016 :

Le PV ne faisant l'objet d'aucune remarque il est adopté à l'unanimité :

Votants : 20 pour : 20 - contre : - abstention :

M. Legros informe les membres du C.A que la livraison totale du nouveau bâtiment est effective, désormais il incombe au collège d'en assurer l'entretien (il y a cependant un an de « garantie » sur l'ensemble des travaux tout corps de métier) à travers le travail des agents d'entretien, de restauration et de maintenance au quotidien, mais aussi en contractant de nouveaux contrats d'entretien avec des entreprises.

Nous devons adhérer à de nouveaux contrats :

- **Les deux nouveaux portails (parking et cuisine)**
- **La pompe de relevage**
- Matériel de cuisine chaud et froid (après garantie 2 ans)
- Climatiseur cuisine (après garantie 2 ans)
- La maintenance mensuelle de l'ascenseur, le contrôle annuel, le contrôle quinquennal, l'abonnement téléphonique (1 an gratuit sur la maintenance)
- Le toit terrasse et le patio végétal (montant trop élevé pour le budget)
- Contrat alarme anti-intrusion (si le budget le permet)

Nous devons modifier les anciens contrats

- Chauffage/VMC : nouvelle chaudière (passage de 6000 € à 11 000 €)
- **Système de sécurité incendie : montant de 2 300 € à 3 300 €**
- Vérification installations électriques, extincteurs, etc.

Arrivée d'un nouveau membre : 21 présents

Mme Grandsire demande si le Conseil Départemental a augmenté sa subvention pour faire face à l'agrandissement. M. Legros, adjoint-gestionnaire, répond par l'affirmative, il y a une augmentation de 20000€.

M. Tihy demande ce qui pourrait arriver à la suite d'un vote « contre » ? M. Legros répond que certains contrats, en particulier ceux liés à la sécurité, sont obligatoires et que c'est l'établissement qui choisit l'entreprise. M. Riette explique que l'on aurait pu mettre en place une autre commission pour l'ouverture des plis mais que compte tenu des sommes engagées, elle n'est pas obligatoire pour le collège de Beuzeville. M. Lutz précise que les contrats passés le sont souvent en partenariat avec le Conseil Départemental qui connaît bien les entreprises conseillées.

Contrat SSI (Système Sécurité Incendie) nouveau bâtiment (AT – n° 26 pour vote) :

+ sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation du contrat avec « Vinci FACILITIES » pour **3294 € TTC / an**

Votants : 21 pour : 21 - contre : - abstention :

Contrat portails automatiques (AT – n° 25 pour vote)

+ sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation du contrat « Clôture Île-de-France » pour **1320 € TTC / an**

Votants : 21 pour : 21 - contre : - abstention :

Contrat d'entretien pompe de relevage (AT – n° 24 pour vote) :

M. Lutz précise que ce contrat est important car si la pompe tombe en panne le coût de la réparation risque d'être élevé.

+ sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation du contrat « Techneau » pour **300 € TTC / an**

Votants : 21 pour : 21 - contre : - abstention :

Résultats enquête gaspillage alimentaire – pour information

Afin que l'information soit la plus complète, M. Legros propose de reporter le résultat de l'enquête gaspillage alimentaire au prochain CA

RUBRIQUE II. BUDGETAIRE ET FINANCIER

Subvention fonds social – BOP 230 « vie de l'élève » - répartition

M. Legros propose de reporter ce point au prochain CA

RUBRIQUE III. ACTION EDUCATRICE

Emploi de la DHG (Dotation Horaire Globale) - (AT n° 23 pour vote)

M. Riette explique que la présentation de la répartition de la DHG est le résultat des différentes phases de concertation à savoir réunions des conseils d'enseignements, présentation et discussion en conseil pédagogique et avec les représentants des parents, réunion de travail de la commission permanente et petits ajustements de dernières minutes sans incidence sur le travail de cette dernière.

Cette répartition est basée sur des choix pédagogiques cohérents et en lien avec les axes du projet d'établissement.

Présentation globale de la DHG et explication des différentes composantes à partir d'un diaporama.

Nombre d'heures et structures :

La dotation est de 692 heures dont 648 Heures postes. Elle est en augmentation sensible car il y aura une division supplémentaire à savoir : 6 classes de 6èmes – 5 classes de 5èmes – 6 classes de 4èmes – 5 classes de 3èmes.

Rappel des horaires obligatoires :

Chaque classe doit avoir 26 heures de cours soit 572 heures auxquelles se rajoutent les ARE, les heures pour la bi langue et celles de la classe ULIS. Il reste donc une marge de 78 heures à répartir. La répartition porte donc principalement sur ces choix.

Analyse des heures postes :

Il y a 31 professeurs titulaires de leur poste au collège. Quelques ajustements doivent être opérés (temps partiels, services agrégés). Il souligne qu'il reste une marge considérable d'HP de 81,70 ce qui permet de proposer des créations de poste ou des BMP.

Sans l'utilisation de la marge, il y a quatre disciplines en sous service : le français et l'allemand et dans une moindre mesure l'anglais et la technologie. A contrario, il y a quatre autres disciplines qui ont beaucoup d'HSA. Il s'agit des sciences physiques, de l'espagnol, des mathématiques et surtout de l'histoire géographie.

M. Riette propose de créer quatre postes dans ces disciplines et d'ajuster 3 des 4 autres matières tout en s'appuyant sur des projets pédagogiques.

Utilisation de la marge pour le niveau 6^{ème} :

Concernant le projet LCE, les disciplines sont reconduites. M. Riette explique que M. Tihy a affiné, depuis la commission permanente l'intervention des enseignants, dans les différents groupes et a dû tenir compte de la non réponse de professeurs des écoles. Une présentation du dispositif LCE détaillée est projetée pour mieux comprendre le fonctionnement et les contraintes. Deux ajustements sont opérés : - 1 heure pour le français et – 2 heures pour l'EPS ce qui ramène à 3 heures de marge non utilisée. Pas d'incidence sur les postes mais la répartition des enseignants peut encore évoluer d'ici le mois de juin.

Mme Grandsire faire remarquer que cela ne correspond pas à la situation actée à la fin de la commission permanente, et que ce qui y est décidé ne devrait pas bouger.

M. Riette répond qu'il y a en effet eu un changement et qu'une autre modification concernant la répartition en Anglais conduit à prendre également sur la marge 0,5 pour Mme Krebs qui interviendra sur la formation PSC1 en 4^{ème} et lui permettra d'avoir un service à 18h00.

Il explique que depuis le début, il a concerté tous les enseignants et a tenu compte de toutes les remarques. Cependant certains d'entre eux sont venus après ces réunions. M. Riette avait alors deux choix : soit il répondait que c'était trop tard, soit il tenait compte des propositions dans la mesure où les moyens étaient suffisants et le projet n'était pas dénaturé. Il a choisi la deuxième solution pour arranger tout le monde et s'étonne que cela pose problème.

M. Tihy s'adresse alors à Mme Grandsire, lui demandant s'il elle n'avait pas de commentaire à faire sur le fait que cela ne soit pas dans les règles, trouvant cela curieux que pour l'anglais elle ne proteste pas alors que pour l'AP LCE oui.

Mme Grandsire explique qu'elle ne souhaite pas revenir sur ce point déjà débattu auparavant.

Concernant l'autre projet d'AP en 6ème, M. Riette a également reçu une proposition d'organisation de M. Paysant vendredi soir soit le lendemain de la commission permanente. M. Riette précise que les pistes envisagées n'étaient pas compatibles avec la répartition de services que les enseignants ont rendue. Concernant les groupes de niveau, c'est possible mais il faut que les collègues de mathématiques et de sciences se mettent d'accord. Une réunion sera prévue à cet effet.

Mme Grandsire fait remarquer que le projet avait été évoqué en conseil pédagogique et il était apparu qu'il ne pouvait pas être mis en place, les professeurs de SVT et de sciences physiques ont déjà un projet concernant leurs disciplines.

Pour l'AP « maths, SVT et sciences physiques » M. Riette signale que l'année prochaine, les élèves auront 1 heure tous les 15 jours.

Mme Goujon, parent d'élève, fait remarquer que, cette année, les élèves trouvaient qu'1 heure par mois n'était pas une solution idéale.

Sur l'ensemble de ce projet il y a 28.4 heures contre une marge théorique de 18h00. On prend donc sur la marge d'autonomie du collège qui est justement fléchée pour les dispositifs spécifiques à chaque établissement.

Utilisation de la marge pour le niveau 5^{ème} :

Pas de changement par rapport à l'an dernier. Les disciplines sont les mêmes à savoir l'anglais, le français, les mathématiques et la technologie + l'EPS pour les non nageurs. L'organisation sera revue pour éviter la superposition avec l'AP. Nous allons essayer de mettre les élèves non nageurs dans 3 classes qui n'auront pas AP à ce moment-là. M. Riette explique que les EPI peuvent être faits sur ces heures pendant quelques semaines car l'EDT le permet. Il rappelle que les élèves doivent avoir 4 heures d'EPI et d'AP par semaine sur toutes les disciplines. Les EPI devront être mieux définis pour l'an prochain en favorisant ces disciplines auxquelles peuvent se rattacher les autres. Des HSE seront alors prévues.

Ce projet utilise 15 heures avec le latin et la prise en charge des non nageurs pour une marge théorique de 15 heures.

Utilisation de la marge pour le niveau 4^{ème} :

Pas de changement par rapport à l'an dernier. Les disciplines sont les mêmes à savoir le français pour 1h, l'histoire géographie et les mathématiques. Ce projet utilise 17 heures avec un groupe supplémentaire en Espagnol, plus le latin, plus le PSC1 pour une marge théorique de 18 heures.

Utilisation de la marge pour le niveau 3^{ème} :

Pas de changement par rapport à l'an dernier. Les disciplines sont les mêmes à savoir le français pour 1h, l'histoire géographie et les mathématiques. Les matières impliquées sont celles des épreuves écrites du DNB.

Ce projet utilise 15 heures avec le latin et un groupe supplémentaire en Espagnol pour une marge théorique de 15 heures.

Marge

Il reste donc une marge de 2,6 HSA qui peut servir à d'autres projets ou à une autre répartition de services faite en juin après connaissance des affectations et mutations.

Ajustement des supports

M. Riette explique que la répartition académique retenue, après consultation du Comité Technique Académique du 23 janvier, a prévu la création de 2 postes seulement pour les collèges de l'Eure. Or, le collège de Beuzeville, en propose à lui seul 4.

M. Riette rappelle que les heures postes ne peuvent excéder les 648 heures :

Il propose :

+ Une création de poste en :

Histoire Géographie, Espagnol, Mathématiques, Sciences physiques (rappel : il n'y aura que 2 créations de poste sur l'ensemble du département de l'Eure). M. Riette pense que certains postes seront étiquetés BMP ce qui veut dire que l'on aura soit des TZR ou des contractuels 18 heures.

+ Trois BMP de :

- 9 heures en Français (proposition de couplage avec le collège de Manneville), 7 heures en Hist/Géo (proposition de couplage avec le collège de Thiberville pour M. Bidault), 8 heures en Arts plastiques (pas de couplage identifié pour l'instant)

+ Un complément de service donné de 7,5 h en Allemand (proposition de couplage avec le collège de Cormeilles)

Votants : 21 pour : 17 - contre : 0 - abstention : 4

HSE globalisée :

Cette enveloppe s'élève à 253 HSE contre 238 HSE l'an dernier.

Ces moyens seront fléchés lors du conseil pédagogique de juin en fonction *des priorités* du projet d'établissement et pour la réussite de tous les élèves. Parmi les pistes : EPI, PPRE...

Répartition des IMP – pour information

En plus de la dotation, le collège dispose de 10 Indemnités pour missions particulières

M. Riette propose de reconduire ses IMP pour l'an prochain. Le nom des référents sera proposé en juin. Cette répartition est soumise pour avis au CA. On attend encore les décisions du conseil départemental de l'Eure pour la maintenance informatique cependant M. Riette conforte l'importance des heures pour les TUICE allouée au collège.

Missions

| MISSIONS | Nb IMP |
|---|----------|
| Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques | 3 heures |
| Référent décrochage scolaire (PPRE-PIAPIDEM) et aide aux élèves à besoins particuliers (DYS) avec l'appui de Mme LANDRIN, de l'AP et des professeurs principaux | 1 heure |
| Coordonnateur des activités physiques, sportives et artistiques | 1 heure |
| Coordonnateur LCE et organisation du programme Radio | 1 heure |
| Référents ENT (administrateur + mise en valeur des pratiques pédagogiques) | 1 heure |
| Référents parcours avenir (orientation-CFG) avec l'appui de la COPSY et des professeurs principaux | 1 heure |
| Référents parcours citoyen + sécurité routière avec l'appui de l'infirmière | 1 heure |
| Référent parcours d'éducation artistique et culturelle avec l'appui de Mme Pollet, des professeurs principaux et ceux engagés dans des projets culturels | 1 heure |

Cette répartition est soumise pour avis au CA.

Votants : 21 pour : 21 - contre : - abstention :

L'ordre du jour étant épuisé, M. Riette clôt la séance à 18h25